

ANTIMOUSSE

TRAITEMENT DES MOUSSES, ALGUES, LICHENS

Version n° 2.1 applicable le 07/02/2017

APPLICATIONS

SANOGIA ANTIMOUSSE est utilisé comme un traitement destructeur et préventif contre mousses, lichens, et algues. Il trouve son application sur tous les éléments de maçonnerie, et tous matériaux poreux : toitures (tuiles, ardoises, bétons, fibres ciment,...), dallages, briques, pierre, ciment, façade (enduit, crépis,...). Spécifiquement formulé pour être non corrosif pour les éléments métalliques des toitures (zinc, acier galvanisé).

CONSEILS D'UTILISATION

Diluer le produit à raison de 20% soit 2L pour 10L d'eau.

En présence de mousses épaisses, nettoyer le support à traiter par brossage, grattage mécanique ou lavage haute pression pour les murs et les dallages, afin d'avoir une action plus rapide et efficace du produit. Appliquer abondamment le produit dilué à l'aide d'un pulvérisateur, d'un pistolet ou d'une grosse brosse sur les plus petites surfaces.

Laisser agir le produit jusqu'à jaunissement des micro-organismes.

Ne jamais rincer après application. Après quelques jours les mousses brunissent. Elles s'élimineront naturellement par les vents et les pluies.

Sur les matériaux très infestés appliquer une seconde couche, à une semaine d'intervalle

Précautions particulières : Ne pas appliquer par temps de pluie, stocker à l'abri de gel ($t > 5^{\circ}\text{C}$).

PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004

Aspect : Liquide Limpide

pH : $7.5 \pm 0,5$

Couleur : Incolore

Densité: $1 \pm 0,01\text{g}/\text{cm}^3$

Parfum : Caractéristique

CONDITIONNEMENT

Bidon de 20L

RÉGLEMENTATION

Utilisez les biocides avec précautions.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

DLUO : 1 an

Usage strictement professionnel.

Contient du « Chlorure de Didécyl diméthyl ammonium » : 21% (m/m)

Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.